Vivre ou participer à Tegnouat

Pourquoi ce collectif ?

Ce projet est né de notre envie de vivre ensemble et de tisser nos savoirs : savoir-faire, savoir-être, tout en continuant à grandir dans le respect, l'harmonie et en conscience avec tous les règnes : minéral, végétal, animal, humain et subtil avec cette optique :

« Le collectif soutient l'individu, l'individu élève le collectif ».

La raison d'être de notre regroupement est de se soutenir pour réaliser un projet porteur de sens et de bon sens pour nous-mêmes, nos proches, ceux qui vivront et passeront sur cette terre. Ceci en tant que témoignage d'une réalisation possible en accord avec le vivant.

Notre idée principale est de cocréer et de faire murir ce lieu de vie qu'il soit lieu de soin pour l'humain, l'animal, la nature, ainsi qu'un centre de recherche dans le domaine de la santé holistique.

Vision du projet

Nous visons l'autonomie, les échanges et la transmission par des formations ou des stages... Sa vocation est d'être un lieu de vie, de recherche et d'accueil.

Il permet de reconstituer du lien social à travers des pratiques écologiques, artistiques, artisanales, paysannes, solidaires et intergénérationnelles. Le but est de faire soi-même, faire ensemble, faire co-naissance (renaître à nouveau à soi et aux autres) en se rapprochant de ses véritables besoins, en développant sa créativité en co-création avec la nature.

Détail du projet

Ce lieu est le cadre idéal pour la réalisation de cueillettes sauvages, de projets paysans innovants et respectueux de la nature, artistiques, de stages de découverte, de séjours régénérateurs, de rencontres, d'enseignement, de recherche et de soins.

Nous accueillons toute idée de projet !

Nous souhaitons créer un havre pour le vivant, une réserve naturelle pour protéger le végétal (forêt, plantes sauvages) et la faune locale au sein duquel on cherchera à :

- Permettre la régénération des sols et de ce qui y pousse,
- Donner à voir et à vivre la beauté d'une nature abondante en appliquant notamment les principes de la permaculture,
- Vivre de l'abondance de cette nature jusqu'à l'autonomie alimentaire,
- Vivre en harmonie avec les animaux : accueillir les animaux dans un rapport de respect et d'amour pour rétablir avec eux et par eux, notre lien précieux avec la nature,
- Tendre vers la sobriété énergétique et inclure le recours à des énergies renouvelables,
- Économiser l'eau en utilisant les ressources locales pour tous les usages,
- Construire des habitats à énergie passive en matériaux naturels,
- Favoriser l'intégration de ce projet dans le tissu social de la région par les activités des résidents, par des manifestations publiques et la participation à la vie locale.

Où cela se passe-t-il ?

L'Oasis Tegnouat se situe sur les communes de Francazal en Haute-Garonne et de Prat-Bonrepaux en Ariège, à environ 1h15 de Toulouse et 20min de St Girons. Le domaine s'étend sur 108 hectares qui sont essentiellement constitués de 104 hectares de forêts, de 4 hectares de prairies et d'un hameau en grande partie à restaurer, constitué de 7 bâtisses (2 maisons et 5 granges aménageables), 2 résurgences et un ruisseau en limite de propriété et de nombreux arbres fruitiers. L'accès au hameau se fait via une piste forestière d'environ 1300m (150m de dénivelé) praticable par temps sec avec un véhicule haut et en 4x4 par temps pluvieux.

Habitat

Nous souhaitons accueillir des habitats légers.

Electricité :
Depuis le 19 novembre, nous sommes raccordés à l'électricité du réseau (Planète Oui). Nous privilégions tout de même l'autonomie énergétique via les énergies renouvelables.

Eau :
L'eau est récupérée à la source en contre-bas du hameau (env .75m) avec des jerricans.
Nous la rendons potable via un filtreur Berkey.
Nous récupérons l'eau de pluie dans deux réserves d'eaux maçonnées (22m^3 et 10m^3) à réétanchéifier ainsi que dans une dizaine de cuves (1m^3) de qualité alimentaire.

Qui est autour de ce projet ?

Le lieu a été acheté en août 2018, sous forme de SCI grâce au financement de particuliers, le but étant d'éviter un emprunt bancaire. Nous sommes actuellement 35 sociétaires dont certains ont rejoint la SCI afin de permettre l'achat du lieu sous réserve d'être remboursés, les autres étant de réels acteurs du projet. La SCI a un délai de deux ans à partir de l'AG pour rembourser des parts d'un sociétaire.

Actuellement, six adultes (de 29 ans à 61 ans) et trois enfants (de 11 mois à 5 ans) sont installés sur place.

Gouvernance

Deux structures ont été mises en place : une Société Civile Immobilière et une association type loi 1901 à but non lucratif, dirigeante et gouvernante.

La SCI Tegnouat, propriétaire du bien, loue l'ensemble des terrains et des bâtiments à l'association Oasis Tegnouat. Cette dernière, via ses 6 membres décisionnaires actuels, tous résidents, gère le domaine sous tous les différents aspects de la vie quotidienne sauf l'immobilier bien entendu.

Toutes les décisions au sein de ces deux structures se font au consentement, puis le cas échéant au vote à la majorité. Quel que soit la forme d'implication, le montant de l'engagement financier et la structure concernée, une personne a une voix.

Aucune décision n'est gravée dans le marbre, nous donnant ainsi une certaine flexibilité dans le cadre afin d'évoluer au grès de nos intuitions, nos réflexions et de nos envies.

Fonctionnement et Vie collective

Nous fonctionnons en collectif et non en communauté, par exemple les repas ne sont pas forcément partagés ni pris ensemble.

Chaque personne participe aux travaux collectifs.

Les habitants actuels ont mutualisé certains de leurs outils, matériels et matériaux.

Les bâtiments en commun comprennent un atelier, une salle de méditation, une grange, une maison.
Nous encourageons le co-voiturage.

Les résidents se réunissent une fois par semaine selon les principes de la sociocratie inspirés par les travaux de l'Université Du Nous afin de faire des propositions, de faire le point sur les différents travaux, d'établir les règles de vies, etc.

Nous tendons à pratiquer de la Communication Non Violente (CNV) lors de nos échanges quotidiens.
Nous avons fait appel à des intervenants pour nous aider à nous structurer et à améliorer notre fonctionnement collectif.

Le groupe d'habitants s'agrandissant petit à petit, nous élaborons un règlement intérieur.

Paysannerie, Autonomie alimentaire et Alimentation

Actuellement, l'association des Jardins et Forêt de Tegnouat (JFT) est en charge de l'autonomie alimentaire du lieu. Elle a pour objectif la production, la transformation et commercialisation de tous produits issus de ces activités.

Dans l'avenir, l'association aura également pour objet la transmission par des activités pédagogiques et de formations, des techniques et savoir-faire utilisés dans les activités mentionnées ci-dessus.

Un potager est déjà en place et tend à s'agrandir. Celui-ci utilise les concepts de permaculture, de maraîchage sol vivant et d'électroculture, le tout non mécanisé.

En 2020, nous avons ramassé des châtaignes et les avons transformées en crème de châtaigne destinée à la vente afin de rentrer des fonds dans la JFT.

D'ailleurs, n'hésitez pas si vous êtes intéressés.

L'Arche des abeilles s'est installée à Tegnouat. C'est un projet apicole et agricole ayant pour but de planter des fleurs sur les prairies du bas qui serviront de nourriture aux abeilles et pour tous les insectes, ainsi que pour reconstituer la chaine alimentaire originelle. A partir de 2022, des formations seront assurées au niveau de l'apiculture naturelle et des ateliers pédagogiques destinés aux plus jeunes.

Nous avons récemment accueilli quelques poules.

La volonté est de consommer des produits issus du lieu et des producteurs locaux. Dans les espaces communs, nous encourageons une alimentation végétarienne.

Situation économique, Investissement personnel et financier

Les droits d'entrée de la SCI sont d'une part de 1.000€. Pour vivre et/ou avoir une activité sur lieu, il est demandé d'acquérir 5 parts soit 5.000€.

Pour les habitants, nous avons mis en place une participation financière mensuelle, avec un minimum actuel de 110€ par adulte et plus en conscience, selon les moyens de chacun ainsi que 20€ pour la JFT.

Afin de participer à l'entretien, au développement et à l'autonomie du lieu, nous avons convenu d'une participation de 2 journées minimum par semaines.

Tableau de participation aux frais de fonctionnement

<table>
<tr><th></th><th>Habitats Privés</th><th>Autonome avec indépendance énergétique (gaz/électricité)</th><th>Autonome avec usage énergétique commun</th><th>Chambre</th><th>Travail collectif</th></tr>
<tr><td>Visiteurs</td><td>------</td><td>3€/nuit
Adhésion 5€ ou 20€</td><td>5€/nuit
Adhésion 5€ ou 20€</td><td>8€/nuit
Adhésion 5€ ou 20€</td><td>Non
sauf
volontairement</td></tr>
<tr><td>Séjours Tests</td><td>------</td><td>3€/nuit
20€/semaine
Adhésion 5€ ou 20€</td><td>5€/nuit
30€/semaine
Adhésion 5€ ou 20€</td><td>8€/nuit
50€/semaine
Adhésion 5€ ou 20€</td><td rowspan="2">Deux jours
par semaine
+ suivant ce qui est
définit en réunion</td></tr>
<tr><td>Actionnaires / Inclusions</td><td colspan="4">5€/nuit
30€/semaine
130€/mois
Adhésion 20€</td></tr>
</table>

Comment nous rejoindre ?

Vous pouvez contribuer en rejoignant l'association Oasis Tegnouat en devenant adhérent, en nous rendant visite, en venant nous aider ponctuellement selon vos envies et nos besoins.

Si vous souhaitez vivre à Tegnouat, vous pouvez effectuer un ou plusieurs séjours tests de 15 jours maximum. A la suite de quoi, nous pourrons envisager ensemble une période d'inclusion.

Voici un extrait du chapitre « Inclusion » du règlement intérieur.

« Celui/celle qui désire devenir Tegnouatais/Tegnouataise doit présenter une demande écrite avec motivations et remplir les documents proposés auprès de la SCI. La période minimale de séjour avant la demande d'inclusion, nommée « période d'inclusion » est de 3 mois. Le versement de la somme équivalente à cinq parts, servant de dépôt de garantie, marque le début de la période d'inclusion. Cette période peut être prolongée à la demande du groupe ou de la personne en processus d'inclusion.
Au terme de sa période d'inclusion de 3 mois (ou plus si prolongation), la personne, lors d'une réunion de l'oasis, adresse au groupe sa demande d'inclusion.
L'acception de la demande d'inclusion, par les membres décisionnaires de l'Oasis lors d'une réunion, est faite sur la constatation de la fluidité du fonctionnement avec le lieu et le groupe, l'engagement personnel ainsi que sur l'adhésion de la personne à la charte et au règlement intérieur. Le dépôt de garantie se transforme alors en parts sociales. »

Rencontres

Nous organisons et regroupons les rencontres en fonction des demandes. Sont conviées uniquement, les personnes voulant intégrer ce projet.

Nous demandons aux visiteurs de venir sans leurs animaux dans la mesure du possible. Nous le préciser à l'avance.